



EcoBrief

France : le chiffre d'inflation d'août rappelle que la désinflation restera graduelle

Le mois d'août 2023 marque un rebond de l'inflation en France qui tranche avec la désinflation observée lors des mois précédents. L'énergie est la première cause de ce rebond lié à la hausse du tarif réglementé de l'électricité et à l'augmentation des prix du carburant. A moyen-terme, la perspective du maintien d'une inflation énergétique positive devrait retarder la baisse de l'inflation en-deçà du seuil des 2%.

En France, l'inflation a atteint 4,8% a/a au mois d'août 2023 selon l'indice Insee (5,7% selon l'indice harmonisé), après un chiffre de 4,3% a/a en juillet. Ce rebond fait suite à une désinflation assez marquée après le pic d'inflation atteint en février à 6,3% a/a, avec pour fait saillant le reflux de l'inflation énergétique, passée de 14,1% a/a en février 2023 à -3,7% a/a en juillet 2023.

Avec son niveau élevé, l'inflation alimentaire est, depuis l'automne 2022, la première contribution à l'inflation française. La répercussion (pour l'essentiel jusqu'en avril 2023) des tarifs agréés lors des négociations commerciales de 2023 a même tout d'abord maintenu la dynamique inflationniste. Toutefois, le niveau de l'indice des prix à la consommation (désaisonnalisé) s'est globalement stabilisé entre avril et juillet 2023, une stabilité qui n'avait plus été observée depuis mars-juin 2020.

Le mois d'août a rompu avec cette stabilisation principalement en raison des prix de l'énergie. Ces derniers ont augmenté de 6,6% m/m et dépassent même légèrement leur niveau de février 2023. La hausse des prix du carburant souligne leur sensibilité au prix du baril, revenu fin juillet à son niveau du début d'année (autour de 85 USD/bbl). L'augmentation du tarif réglementé de l'électricité (+10% m/m au 1^{er} août) traduit dans les faits l'annonce du gouvernement de retirer progressivement le bouclier tarifaire.

L'hypothèse de nouvelles hausses de ce tarif réglementé lors des deux prochaines années – identiques à celles intervenues cette année (15% en février et 10% en août) - permettrait de combler l'écart avec le tarif calculé en juillet par la Commission de Régulation de l'Energie. Au prix, toutefois, d'un maintien de l'inflation au-dessus du seuil des 2% tout au long de l'année prochaine, selon nos prévisions.

Stéphane Colliac

Economiste Senior, France-Allemagne

